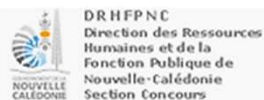


LES DOSSIERS D'INSCRIPTION SONT DISPONIBLES 1 MOIS AVANT LA DATE DE CLOTURE

Planning prévisionnel des concours externes, sur titre avec épreuves 2023



Corps	Nombre de postes	Diplômes requis	Durée de résidence exigée	Dates prévisionnelles clôture	Dates prévisionnelles des épreuves	Dates prévisionnelles admissibilité ou admission
FILIERE AFFAIRES COUTUMIERES						
Catégorie B						
Officiers Publics Coutumier (1C)	4	BAC +2	10 ans	21/12/2022	à compter du 18 février 2023	admissibilité : 7/04/2023
Officiers Publics Coutumier (2C)	1				à compter du 25 février 2023	
AVIATION CIVILE						
Catégorie B						
TSEEAC (1)	1	Titulaire d'un diplôme de niveau IV ou équivalent	10 ans	31/01/2023	à compter du 7 avril 2023	admission : 6/06/2023
TSEEAC (2)	1				à compter du 11 avril 2023	admission : 6/06/2023
OPT						
Catégorie A						
Cadre technique sur titre avec épreuves (1C)	1	Titre ou diplôme homologué de niveau I en rapport avec le domaine de télécommunications et du numérique, de la diffusion audiovisuelle, des technologies de l'information ainsi que de la logistique et du bâtiment	5 ans	30/03/2023	à compter du 17 avril 2023	admission : 03/05/2023
Cadre technique sur titre avec épreuves (2C)	1				à compter du 18 avril 2023	
Cadre technique (1C)	1	Titulaire d'un titre ou diplôme homologué de niveau II	10 ans	01/06/2023	à compter du 7 juillet 2023	admissibilité : 16/10/2023
Cadre technique (2C)	1				à compter du 21 juillet 2023	
JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS						
Catégorie B						
Educateur des activités physiques et sportives externe sur titre (1C)	12	Titulaire au minimum d'un diplôme de niveau IV en rapport avec les domaines de la jeunesse, des sports et des loisirs	5 ans	23/03/2023	à compter du 24 avril 2023	admission : 27/04/2023
Educateur des activités physiques et sportives externe sur titre (2C)	2				à compter du 25 avril 2023	
Animateur socio-éducatif externe sur titre (1C)	7	Titulaire au minimum d'un diplôme de niveau IV en rapport avec les domaines de la jeunesse, des sports et des loisirs	10 ans	23/03/2023	à compter du 2 mai 2023	admission : 03/05/2023
Animateur socio-éducatif externe sur titre (2C)	5				à compter du 3 mai 2023	
PERSONNELS TECHNIQUES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE						
Catégorie B						
Technicien 2e grade en tant que technicien supérieur de la météorologie - filière instruments et installation (1C)	1	Baccalauréat	10 ans	05/04/2023	à compter du 6 mai 2023	admissibilité : 03/07/2023
Technicien 2e grade en tant que technicien supérieur de la météorologie - filière instruments et installation (2C)	1				à compter du 27 avril 2023	
EDUCATION ET SURVEILLANCE						
Catégorie B						
Adjoint d'éducation (1C)	5	Baccalauréat, diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ou de tout autre diplôme équivalent ou supérieurs	10 ans	20/04/2023	à compter du 3 juin 2023	admissibilité : 05/09/2023
Adjoint d'éducation (2C)	1				à compter du 17 juin 2023	
POMPIERS DE L'AVIATION CIVILE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE						
Catégorie C						
ASSLIA (1C)	5	Titulaire du certificat de formation aux activités des premiers secours en équipe (CFAPSE) ou de l'unité d'enseignement "Premiers secours en équipe de niveau 2" (PSE2)	10 ans	20/04/2023	à compter du 22 mai 2023	admissibilité ép. écrites : 24/07/2023
ASSLIA (2C)	1				à compter du 23 mai 2023	

Corps	Nombre de postes	Diplômes requis	Durée de résidence exigée	Dates prévisionnelles clôture	Dates prévisionnelles des épreuves	Dates prévisionnelles admissibilité ou admission
ADMINISTRATION GENERALE						
Catégorie A						
Attaché d'administration (1C)		Licence ou diplômes homologués niveau II	10 ans	29/06/2023	à compter du 21 juillet 2023	
Attaché d'administration (2C)			à compter du 29 juillet 2023			
PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES						
Catégorie B						
Assistant de conservation (1C)		Titulaire d'un diplôme de niveau IV en rapport avec l'une des spécialités musées, patrimoine et action culturelle, archives ou bibliothèques et métiers du livre	10 ans	13/07/2023	à compter du 5 août 2023	
Assistant de conservation (2C)			à compter du 19 août 2023			
Catégorie C						
Agent du patrimoine (1C)	3	Sans condition de diplôme	10 ans	20/04/2023	à compter du 26 mai 2023	résultats présélection : 17/07/2023
Agent du patrimoine (2C)	1		à compter du 27 mai 2023			
ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE						
Catégorie A						
Professeurs des écoles (1C)		justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité : - d'une inscription en 1ère année d'études en Master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un Master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'enseignement supérieur ; - ou justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ; - ou justifier de la détention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.	10 ans	24/08/2023	à compter du 29 septembre 2023	
Professeurs des écoles (2C)			à compter du 6 octobre 2023			
Professeurs des écoles option langue et culture kanak (1C)		justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité : - d'une inscription en 1ère année d'études en Master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un Master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'enseignement supérieur ; - ou justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ; - ou justifier de la détention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.	10 ans	24/08/2023	à compter du 29 septembre 2023	
Professeurs des écoles option langue et culture kanak (2C)			à compter du 6 octobre 2023			
Instituteurs (1C)		justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité : - justifier d'une inscription en 2ème année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - ou remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - ou justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ; - ou justifier de la détention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.	10 ans	24/08/2023	à compter du 29 septembre 2023	
Instituteurs (2C)			à compter du 6 octobre 2023			
Instituteurs option langue et culture kanak (1C)		justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité : - justifier d'une inscription en 2ème année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - ou remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - ou justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ; - ou justifier de la détention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.	10 ans	24/08/2023	à compter du 29 septembre 2023	
Instituteurs option langue et culture kanak (2C)			à compter du 6 octobre 2023			

(1) Il s'agit du premier concours ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie et aux personnes justifiant de la durée de résidence mentionnée dans le tableau des corps et cadres d'emploi

(2) : Il s'agit du second concours ouvert à tous